

# Dans 100 jours, la quille !

Tribune libre à Me Michel Valiergue, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Grasse.

**D**ébut avril 2010, j'avais eu l'occasion de rédiger un article relatant mes premières impressions en ma qualité de nouveau Bâtonnier. Force est de constater que le temps est inexorable et que la fin de mon mandat est inéluctable.

**En effet, avant la fin septembre, j'aborderai** mes cent derniers jours à la tête du 10ème Barreau de France. La perspective de la quille proche, susceptible de générer avec mes amis une fête d'anthologie, pourrait m'inciter à réduire la cadence que je me suis imposée durant les 20 mois passés pour dynamiser le Barreau grassois et préserver également le développement de mon propre cabinet d'avocats. Toutefois, outre le fait évident qu'il ne soit nullement dans mon caractère de négliger mes activités ordinaires et professionnelles qui me tiennent grandement à cœur, il convient de se rendre à l'évidence, à savoir que le climat actuel ne permet pas aux Bâtonniers de terrain de négliger la gestion du Barreau dont ils ont, de par leur élection, la responsabilité.

**L'on conviendra aisément que lesdits** Bâtonniers ont été largement et lourdement mis à contribution ces derniers mois aux fins de voir leurs Barreaux s'adapter au mieux à la frénésie, voire à la folie législative actuelle. Outre la mise en place du R.P.V.A. (Réseau Privé Virtuel des Avocats) qui change littéralement l'exercice pratique même de la profession d'avocats, les Bâtonniers ont été amenés à affronter, entre autres réjouissances, des réformes capitales touchant à la procédure en appel, aux délais de prescription, aux hospitalisations d'office, aux jurés populaires, à la justice des enfants... Et que dire du travail effectué par tous les Bâtonniers de province lors de l'application quasi-immédiate de la réforme pourtant depuis si longtemps attendue de la garde à vue !

**Face à tous ces combats où les Barreaux,** généreusement mis à contribution et «pingrement» soumis à rétribution, ont pu démontrer leur réactivité et leur efficacité, l'on aurait pu imaginer une période d'accalmie permettant aux Bâtonniers en fin de fonction de conclure leur mandat dans



Michel Valiergue.

le calme et la sérénité. On pouvait légitimement caresser cet espoir, d'autant plus que les mois à venir vont être accaparés par le cirque de l'élection présidentielle, ce grand moment politique de télé-réalité ayant pour effet de lobotomiser la population et entraînant également un ralentissement calculé de l'activité législative, susceptibilité de l'électorat oblige ! Malheureusement, cet espoir

de calme et de sérénité a vite été mis à néant par l'annonce de nouveaux grands projets touchant la profession d'avocat, nouveaux grands projets qui sentent pourtant le réchauffé car déjà évoqués il y a quelques temps et accueillis avec frilosité, à savoir la réforme de la gouvernance et le projet de fusion des avocats avec les juristes d'entreprise.

**Dès lors, une chose est sûre, à savoir** que je mettrai à profit mes quatre derniers mois de mandat pour réaffirmer la nécessité impérieuse de conserver aux Bâtonniers leurs prérogatives actuelles, la proximité de leur fonction et leur connaissance du terrain judiciaire étant un gage incontestable d'efficacité et de compétitivité. De la même façon, je continuerai à soutenir l'opposition de la profession à la fusion avec les juristes d'entreprise au nom des principes élémentaires de la déontologie et des règles éthiques découlant de notre serment et du secret professionnel.

**J'aurai peut-être même la possibilité de** prendre position sur l'éventuelle réforme relative à l'application des peines bien que, au regard de la faiblesse du rapport déposé sur cette question, de l'absence d'impact médiatique dudit rapport et de la proximité des échéances électorales, ce débat me paraisse, pour le moment, purement et simplement abandonné.

**Et puis, si je devais avoir, malgré tous ces** sujets de discussion et de travail, encore un peu de temps libre, j'aurais certainement de quoi m'occuper pour gérer au mieux les répercussions du G20 organisé à Cannes début novembre 2011, manifestation internationale où le Barreau de Grasse, comme celui ami de Nice, sera mis une fois encore à contribution pour défendre, dans le cadre de la garde à vue et des comparutions immédiates, les pauvres qui auront eu l'outrecuidance de manifester et de protester à l'encontre des riches régissant notre monde.

**En conclusions, si dans 100 jours c'est** la quille, j'ai encore quelques belles parties à jouer en espérant faire un maximum de strikes !!!